



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 14 septembre 2022

23 Relations internationales - subventions aux associations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. DEME

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme TALL

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme HAMADOUCHE

Pouvoir à :

M. AKABLI

M. ZAHRAOUI

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme SENET

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. NACHITE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

- Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022

- Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022

- Rapport de présentation :

Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée, expose :

La ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale en les accompagnant dans leurs actions, le montage de projets, mais parfois aussi par l'attribution d'une aide financière directe.

Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Au vu du dossier remis dans les délais impartis, il vous est proposé de voter l'attribution de subventions sur projet pour les associations culturelles et de solidarité à vocation internationale suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement
Comité de Jumelage de Creil (CJC)	1 500,00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	250,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 14 septembre 2022,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour les associations culturelles suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement
Comité de Jumelage de Creil (CJC)	1 500,00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	250,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte RI/04/6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**
 et publication ou notification le **04 OCT. 2022**
 affiché le **27 SEP. 2022**
 CREIL, le **04 OCT. 2022**

Maire de Creil
 Président de l'ACSO

La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
 Corinne FABLET